

- **Rédaction nationale** : alerte sur un climat de tension et de violence !
- **Régie de franceinfo canal 16** : un projet de déménagement contesté.
- **CSSCT** : des failles et des manquements graves révélés.
- **Budget 2025** : faire plus avec moins !
- **Bilan de l'emploi** : le grand plongeon !
- **Sécurité et Sûreté du Siège** : un nouvel élan salué.
- **Téléthon 2025** : les équipes dans les starting-blocks !
- **Réalisés Tours de France** : encore des entorses au code du travail !
- **Vie du CSE** : la survie du CI ORTF en question ?

• Rédaction nationale : alerte sur un climat de tension et de violence !

Les experts du cabinet CEDAET sont venus présenter devant les élus du CSE Siège leur « rapport sur le risque grave à la rédaction nationale » : il est accablant !

Une demande initiée suite à une alerte de la SDJ de France 3, relayée en février dernier par une demande des élus du CSE Siège portant sur les risques psychosociaux et les inégalités de traitement au sein de la rédaction nationale.

Et la tâche n'a pas été facile ! Les experts l'ont souligné : c'est la première fois qu'ils ont de telles difficultés à accéder aux locaux de FTV, aux services et aux documents internes souhaités pour leur enquête.

Quand elles existent, les données sont souvent lacunaires.

Malgré ces difficultés, les experts tirent des conclusions sans appel.

L'enquête a reposé sur une série d'entretiens (institutionnels, individuels et collectifs), des observations in situ (pré-conférences, conférences de rédaction et conférences critiques), l'analyse de documents divers (SSCT, RH, salaires, production et témoignages).

Les résultats mettent en évidence un **système d'organisation du travail hiérarchique et autoritaire**, dont les conséquences néfastes sont nombreuses :

- **Une charge de travail jugée excessive** par près de la moitié des répondants.
- **Un manque d'échanges et de reconnaissance**, avec des perceptions d'injustice, de sous-utilisation des compétences, et des comportements problématiques signalés par 43 % des répondants.
- **Des discriminations perçues** liées au sexe, à l'âge, la santé ou à la rédaction d'origine.

- **Une forte verticalité du pouvoir, un prescrit éditorial contraignant, et des attentes implicites de flexibilité.**
- **Une culture élitiste, des inégalités salariales persistantes** au détriment des ex-France 3, et des **alertes anciennes sur les RPS** restées sans réponse suffisante.

Mais ce n'est pas tout ! Le rapport souligne aussi :

- **Une hiérarchisation des tâches au bénéfice des ex-France 2**
 - La répartition des productions valorisant les éditions du 20h et les magazines apparaît comme inéquitable, laissant à certains les tâches dévalorisées que sont les micro-trottoirs ou les assemblages de sujets.
 - Les ex-France 3 sont davantage affectés à des productions moins prestigieuses (ICI, franceinfo Culture, plateforme info). Ils sont moins présents dans les éditions centrales ou les magazines quand les ex-France 2 et les nouveaux FTV sont mieux représentés.
 - Les durées de mission et de sujets signés sont moindres pour les ex-France 3.
 - Les nouveaux arrivés sont mieux intégrés auprès des ex-France 2, qui apparaissent en position dominante.
- **Un climat de travail tendu et violent**

A la rédaction nationale, le climat de travail est marqué par des **tensions importantes** et des **formes de violence relationnelle** : absence de politesse, haussements de ton, critiques blessantes, isolement, agissements sexistes, voire harcèlement, et perception d'**injustices dans la répartition des tâches**.

Des tensions **peu régulées**, voire **banalisées** par la hiérarchie, dans un contexte où la **culture de l'excellence élitiste**, valorisant l'endurance, l'hyper-disponibilité, la loyauté et la capacité à se taire, prévaut.

L'**âge** apparaît comme un facteur déterminant dans la manière dont les salariés sont traités : les plus âgés peuvent être disqualifiés, tandis que les plus jeunes, bien que valorisés pour leur disponibilité, subissent une **forte pression** dans un contexte de précarité. Un traitement parfois inacceptable des jeunes (alternants notamment) plus vulnérables, dénoncé par les élus !

Ces dynamiques contribuent à un **affaiblissement de la motivation**, une **perte de sens au travail**, une **dégradation des relations sociales** et des **impacts sur la santé**, liés à un sentiment de travail empêché, de surcharge et de manque de reconnaissance.

Pour la CGT, ce rapport ne fait que confirmer ce qu'ils clament depuis trop longtemps ! Les élus dénoncent l'inaction de la direction et son manquement à un devoir fondamental de l'employeur : préserver la santé des salariés.

« Vous avez fait du blanchiment de la maltraitance des salariés ! »

Face à ce fonctionnement toxique avéré pour les salariés, les élus ont voté une résolution. Ils demandent à la direction de prendre ses responsabilités et de répondre aux préconisations des experts.

Un plan d'action rapide, suivi par la CSSCT, est également vivement attendu.

[Lire ici !\[\]\(6a9b39b98eb945faa14c645ec99e4eaa_img.jpg\) le rapport d'expertise.](#)

[Lire ici !\[\]\(9c2e8d1b5bd77cb5c9f83b7a9cff79fd_img.jpg\) la résolution.](#)

- Régie de franceinfo canal 16 : un projet de déménagement contesté

Les élus du CSE Siège de France Télévisions ont été informé par la Direction du **projet de déménagement du plateau et de la régie de franceinfo canal 16**.

Un projet de déménagement que la direction présente comme ambitieux pour les 10 ans de la chaîne info, accompagné de la perspective des prochaines élections présidentielles de 2027.

Les élus en sont conscients : le plateau et la régie de franceinfo répondent plus aujourd'hui aux besoins éditoriaux du canal 16. Mais ils ne peuvent cautionner un projet temporaire, avec des aberrations sur les flux qu'il implique pour les journalistes ; un projet qui isole la régie de franceinfo des autres régies et ne dit rien des conséquences sur l'emploi de la nouvelle technologie SMPTE IP 2110 et des data Centers excentrés.

S'il se veut séduisant pour les équipes de franceinfo travaillant aujourd'hui dans des conditions inacceptables, ce projet est largement en-deçà des attentes et ne peut satisfaire ni les élus, ni l'ensemble des salariés concernés au Siège.

Les élus veulent que leur soit présenté un vrai projet, un projet pérenne où la place de la régie et des plateaux de franceinfo au Siège seront garantis, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui au vu du caractère temporaire de cette installation.

Quid de l'urgence également de renouveler les autres régies du Siège ?

Ce qui a été présenté aux élus s'inscrit dans le projet plus global de renouvellement des régies, projet dont la justice a stoppé la mise en œuvre parce que les informations transmises ne permettraient pas aux élus de mesurer les impacts sur l'emploi, les métiers et les conditions de travail.

Ils intimement à la direction de leur présenter le projet global de renouvellement des régies avec tous les éléments leur permettant de se positionner. Ils souhaitent que cela soit fait rapidement.

De la même manière, le projet présenté exclut du plateau D non seulement les équipes de Paris Île-de-France mais aussi « Dimanche en politique » et « Tout le Sport » sans qu'aucune solution de secours ne soit proposée à nos collègues dont les émissions se retrouvent sans plateau.

C'est inacceptable !

En conséquence, à une très large majorité, les élus ont voté une résolution demandant à la Direction la **transmission complète d'informations** nécessaires à l'expression d'un avis éclairé, **l'ouverture d'une procédure d'information/consultation globale sur l'ensemble du projet de renouvellement des régies de FTV** ainsi que la suspension de toute décision ou mise en œuvre du projet jusqu'à l'achèvement de la procédure.

[Lire ici !\[\]\(0d5ec72f61334709c3fc9450209b754f_img.jpg\) la résolution.](#)

- **CSSCT : des failles et des manquements graves révélés**

Les membres de la CSSCT sont venus présenter leur rapport du 25 septembre dernier.

Parmi les points abordés, **des dysfonctionnements lors du déclenchement des alarmes incendies au Siège.**

La dernière a révélé **une erreur humaine** : l'agent de sécurité n'a pas constaté de départ de feu mais le chef d'équipe ne lui a pas fait confiance et a laissé le processus se dérouler jusqu'à l'évacuation du bâtiment.

Lors de l'évacuation, **la prise en charge des PMR** a révélé des manquements : les personnes concernées n'avaient aucune consigne pour évacuer. Depuis, la direction a mis en place des espaces de repli (avec, au sol, un pictogramme bleu PMR) mais aussi l'installation d'un téléphone rouge (pour communiquer directement avec le PC sécurité et pouvoir déclarer sa présence) doivent être mis en place.

Un salarié RQTH a déclaré un accident du travail, son audition ayant été affectée par la puissance de l'alarme incendie.

La direction répond que celle-ci respecte les normes. Les élus demandent que les salariés RQTH soient informés en amont des exercices d'évacuation et que les emplacements des relais d'alarme tiennent compte en particulier des postes de travail des salariés RQTH ayant déclarés des problèmes de santé auditive.

Plus largement, les élus demandent une action rapide pour optimiser l'évacuation des personnes en situation de handicap quelle qu'en soit la nature.

L'autre dysfonctionnement concerne **les locaux de la chaîne info** où l'alarme incendie ne retentit pas pour ne pas perturber l'antenne ! Des avertisseurs lumineux doivent être installés d'ici 2028.

- **Légionellose : les élus exigent des réponses**

L'autre point soulevé par la CSSCT, et pas des moindre, concerne l'affaire des contaminations à la légionellose.

Les tours 5 à 8, concernées par les légionelles, sont toujours à l'arrêt : le plan d'action d'Atalian, désormais en charge de ces installations, est en cours de finalisation pour une validation par la DRIEETS.

Les tours de secours situées rue Delabarre sont toujours actives.

Depuis le 19 septembre dernier, la préfecture a autorisé la remise en route de ces tours sous la responsabilité de l'entreprise.

Suite à la présentation de ce point, les élus ont appris que les informations transmises par la direction lors de son étude étaient en partie incomplètes voire erronées. **Aux vues des conséquences gravissimes de ces contaminations, les élus ont voté une résolution dans laquelle ils demandent la tenue d'un CSE Extraordinaire. Ils souhaitent pouvoir échanger de manière plus précise avec la direction sur la réalité de la situation.**

[Lire ici !\[\]\(248b91fcdac4810ffd15cf33fb6aec6f_img.jpg\) la résolution.](#)

- **DUERP 2025 : le manque de moyens accordés à l'ensemble des contributeurs pointé du doigt**

Les élus ont également pris connaissance des mesures de la politique de prévention à FTV pour le Siège. Les DUERP identifient les risques auxquels sont exposés les salariés et les mesures de prévention.

Cette année, la méthode d'élaboration des DUERP a évolué : les risques communs à tous les salariés (canicule, risques routiers, sanitaires, RPS...) ont été extraits et placés en tête du document, permettant aux groupes de travail de se concentrer sur les risques spécifiques à chaque unité. Un référentiel des risques, fourni par la DSQVT, a été mis à disposition pour faciliter ce travail. Les élus ont salué le travail de l'ensemble des personnels ayant contribué à l'élaboration des DUERP.

Concernant les PAPRIPACT (les engagements de la direction en réponse aux DUERP), les élus constatent que certains restent inchangés d'une année sur l'autre sans effet concret, ce qui est inconcevable pour eux en cette période de mutation permanente.

Ils demandent à la Direction la mise en place d'un **baromètre social** pour évaluer l'impact des transformations sur la santé des salariés.

Les élus regrettent aussi l'absence de DUERP pour les programmes : il manque un référent. Une situation inacceptable ! Tout comme l'absence de PAPRIPACT au support diffusion depuis 2022 malgré une alerte santé dans le service !

Ils dénoncent le **manque de moyens accordés aux acteurs de la prévention et aux APS** pour pouvoir accomplir leur mission convenablement. Ils demandent également des heures de délégation supplémentaires pour les RP qui participent à l'élaborations des documents.

Les élus réclament la création d'un **DUERP spécifique pour les salariés exerçant un mandat syndical** afin de mieux prendre en compte leurs réalités professionnelles. Ils réclament également une annexe « RQTH & proches aidants » au DUERP afin d'objectiver l'exposition accrue aux RPS de cette population.

Ils demandent enfin l'organisation d'une **réunion dédiée à l'analyse des actions concrètes** engagées par la Direction dans les PAPRIPACT afin d'en mesurer l'efficacité réelle.

Les élus du Siège ont voté un avis à l'unanimité reprenant ces préconisations.

[Lire ici](#)  [l'avis](#).

- **Budget 2025 : faire plus avec moins !**

2024 a été une année atypique du fait du fort impact des JOP et des élections législatives. Le budget 2025, année plus classique, est à la baisse d'autant plus que la tutelle a imposé des révisions assorties d'injonctions de réduction du déficit et de baisse d'ETP.

Et cela se traduit dans les chiffres avec des baisses programmées à tous les étages :

- **Baisse des charges d'exploitation : - 28 millions, dont 5 millions en charge de personnel.**

- **La baisse des ETP prévue pour le Siège pour 2025 est de - 100 dont - 80 en lien avec les Jeux olympiques et les élections législatives.**

L'année 2024 a été marquée par un pic d'activité et donc un pic de recrutements.

Si les économies concernent tous les secteurs, **l'information, la Fabrique et le numérique** devraient tirer leur épingle du jeu.

Pour 2025, le budget de l'information qui compte les charges de personnel les plus élevées (31 % du budget total) devrait être diminué de 1 %. Même tendance pour les moyens de fabrication.

Les principales bénéficiaires du budget 2025 sont les nouvelles technologies : elles vont connaître une hausse de 1 %.

Le budget 2025 présenté aux membres de la commission n'est qu'un budget prévisionnel. Il devra être ajusté car il peut évoluer en fonction de plusieurs facteurs :

- La gestion des **congrés non pris** et déposés en CET représente une charge financière importante (en moyenne 8 jours par salarié, soit 24 M€ par an).
- **Les projets en cours**, comme **Génésys** ou le **nouveau plateau franceinfo** ont pris du retard. Leur mise en œuvre est directement liée à une réforme des métiers, avec des investissements amortis sur 10 ans, ce qui génère des économies temporaires.
- **La limitation de la diffusion UHD dans certaines zones**, abaissent les coûts.
- **Certains métiers** (scriptes, assistants réalisation) nécessitent un renforcement de leur employabilité.
- Enfin, les **honoraires d'études** liés aux contentieux (notamment CSE) pèsent sur les budgets.

Cette commission a été l'occasion pour la direction de pointer **le coût des expertises**. Les élus précisent que les expertises ne sont pas votées pour le plaisir : les projets qui leur sont présentés sont souvent incomplets et les informations communiquées ne permettent pas toujours de rendre un avis sans l'appui d'un regard extérieur de professionnels.

La balle est donc dans le camp de la direction.

• Bilan de l'emploi : le grand plongeon !

La réduction des effectifs au Siège de France Télévisions s'est accélérée : entre juin 2024 et juin 2025, **54 postes permanents ont été supprimés**, dont 24 à temps plein et 30 à temps partiel.

La baisse est encore plus marquée en équivalent temps plein (ETP), avec **une diminution globale de 135,57 ETP, dont 103 concernent les personnels non permanents**.

Ces derniers, essentiels au fonctionnement de l'entreprise, ont été les plus durement touchés. **Leur part dans les effectifs est passée de 15,64 % à 13,67 %.**

Leur situation inquiète les élus : ils demandent à la direction de faire cesser cette précarisation et tout particulièrement celle des non permanents historiques : la direction doit leur proposer d'être titularisés.

Le temps partiel, souvent choisi pour des raisons familiales, est également en net recul de **-22 %**.

La répartition des effectifs montre que seuls les services RH et Secrétariat général ont vu leurs effectifs se maintenir ou progresser, compensant ainsi la baisse des non-permanents dans ces secteurs.

À l'inverse, **les directions Antennes et programmes, Gestion/moyens/production et Information sont les plus impactées par les suppressions de postes.**

La parité progresse légèrement avec 50,79 % de femmes parmi les permanents, mais ce chiffre global ne permet pas d'évaluer l'égalité professionnelle réelle notamment en termes de responsabilités ou de répartition par métier.

Les remplacements d'absences (maladie, congés maternité, congés payés) **sont en baisse** : ils ne sont plus systématiquement compensés, entraînant une surcharge de travail pour les équipes restantes. C'est aussi le cas de certains élus détachés de leurs plannings pour accomplir leurs missions.

Le solde des arrivées et départs est négatif (-20) avec 77 embauches (dont 38 transformations de CDD en CDI) contre 97 départs. Cette tendance confirme la logique de réduction des ETP malgré les promesses de recrutements à venir.

Enfin, **les heures supplémentaires payées ont diminué de 11,72 %**, avec une baisse marquée chez les permanents (-24,66 %) et une hausse chez les non-permanents (+18,19 %), soulevant la question de leur récupération imposée.

Les membres de la commission alertent sur les conséquences de cette politique : dégradation des conditions de travail, précarisation des non-permanents, perte de savoir-faire au profit de filiales ou de producteurs privés.

Ils demandent à la direction de présenter un projet cohérent, responsable et inclusif.

• Sécurité et Sûreté du Siège : un nouvel élan salué

Les membres de la commission de suivi de la D2S sont venus restituer leurs travaux devant les élus du CSE concernant la réorganisation du service sécurité et sûreté de France Télévisions.

• Un nouveau directeur

L'occasion pour le nouveau directeur en place depuis le mois de février dernier, de présenter sa vision stratégique, les enjeux de sécurité du groupe et les actions engagées depuis sa prise de fonction.

Tout d'abord, selon lui, la D2S doit garantir la sécurité des salariés et la continuité des activités de France Télévisions en s'appuyant sur une analyse rigoureuse des risques. Elle doit être au service de toutes les entités du groupe y compris le réseau régional, l'outremer et les journalistes exposés à des menaces.

• Une nouvelle organisation

Le nouveau directeur le reconnaît : l'organisation actuelle, fondée sur deux directions adjointes (sécurité et sûreté), a généré des tensions. Il souhaite **renforcer le collectif** par des actions de cohésion, **clarifier les rôles et développer la polyvalence** des équipes.

- Un nouveau prestataire

France Télévisions a remplacé Atalian par **Samsic Sécurité** pour l'externalisation de la sécurité. Ce choix fait suite à des carences managériales constatées chez Atalian. Le nouveau prestataire a proposé un plan de formation ambitieux. Il entretient de bonnes relations avec la D2S. **70 % des agents Atalian ont choisi de poursuivre leur mission avec Samsic**. L'encadrement de Samsic sera intégré au collectif D2S pour favoriser une collaboration fluide.

- Des mesures concrètes

Un poste de responsable « défense, continuité d'activité et gestion de crise » a été créé pour répondre aux enjeux stratégiques. La commission salue ce recrutement, tout en rappelant les conditions contestables du départ de la personne précédemment en poste.

Le nouveau directeur de la D2S souhaite également mettre en place un certain nombre de mesures comme des **procédures communes à l'échelle du groupe**, des **formations ciblées** pour renforcer la culture sécurité, des **campagnes de communication interne** pour mieux faire connaître la D2S ou encore l'utilisation de **stickers sur les badges** pour sécuriser l'accès aux plateaux VIP.

Les élus ont validé l'utilité de la commission de suivi de la D2S. Ils souhaitent qu'elle se pérennise.

- Téléthon 2025 : les équipes dans les starting-blocks

Le Téléthon 2025 se tiendra les 5 et 6 décembre pour une couverture antenne d'environ 30 heures consécutives. Il aura pour marraine la chanteuse Santa.

L'événement se déroulera autour : du **plateau principal du Lendit** ; de **deux plateaux à Paris** au Siège de France Télévisions ; d'un **plateau à Carentan (Manche)** pour l'émission du samedi 6 décembre ; d'une **émission médicale** diffusée le 6 décembre après *Télématin* ; et de **plusieurs interventions en direct** depuis les villes de **Pelissanne (Bouches-du-Rhône)**, **Argentat-sur-Dordogne (Creuse)** et **Sucé-sur-Erdre (Loire-Atlantique)**.

Les élus ont pris connaissance des modalités de son organisation ainsi que de la **demande de dérogation horaire hebdomadaire à 60 heures** formulée par la direction.

Sur le temps de travail, l'organisation et les plannings tiennent compte des enseignements de l'an dernier, avec une **planification maximale fixée à 57 heures hebdomadaires**. Mais les élus rappellent une fois encore la nécessité de **respecter les règles RH**, notamment en **évitant de programmer les collaborateurs sur 7 jours consécutifs la même semaine**.

Ils réaffirment leur **attachement à cette émission de solidarité**, mais regrettent que les **personnalités de France Télévisions engagées dans cette opération ne soient pas suffisamment représentatives**. Ils demandent que les **participations antenne** soient **ouvertes à l'ensemble du personnel** souhaitant s'impliquer dans le programme.

Les élus ont pris acte de l'organisation proposée. Ils demandent un **retour sur le réalisé** dans des délais raisonnables.

[Lire ici](#)  l'avis.

- Réalisés Tours de France 2025 : encore des entorses au code du travail !

Les élus ont pris connaissance des réalisés des Tours de France Hommes et Femmes 2025. La direction remonte cette année « *de longs temps de transfert et beaucoup d'embouteillages pour partir des zones en montagne* » à l'origine de quelques débords.

S'ils restent conscients que des aléas peuvent survenir, les élus notent encore des impairs : **certaines planifications ne respectent pas les textes de l'accord collectif !** Ils rappellent une fois encore la nécessité de **respecter les règles pour les RH**, notamment en **évitant de programmer les collaborateurs sur 7 jours consécutifs la même semaine**.

Ces **dérives inquiètent** les élus, car les dépassements observés (75h par semaine au lieu des 60 h autorisées) ne sont pas sans risques pour les salariés. Elles masquent également le **manque de moyens humains** déployés sur ce genre d'opération. Les élus encouragent d'ailleurs les salariés (au décompte horaires comme au forfait jour) à remplir leurs réalisés dans Mon Kiosque pour pouvoir bénéficier d'heures de compensation.

Ils insistent à nouveau pour que la direction réfléchisse à **des solutions pérennes et efficaces pour éviter ces écarts**.

- Vie du CSE : la survie du CI-ORTF en question ?

Le **CI-ORTF**, Comité Interentreprises commun aux sept CSE de l'Audiovisuel Public (France Télévisions Siège, Réseau, Malakoff, France 3 Corse Via Stella, Radio France Paris, France Bleu et INA), **traverse une période d'incertitude** liée à la contribution des **deux CSE de Radio France**, qui représente **30 % des subventions totales** et dont la direction de Radio France souhaite stopper le financement.

Depuis 1976, le CI-ORTF propose aux salariés actifs et retraités de l'audiovisuel public : des **séjours de vacances** dans ses villages ou chez des partenaires, des **voyages organisés**, des **colonies de vacances** pour enfants et adolescents.

En juin 2025, la direction de **Radio France** a informé ses deux CSE de son intention de **cesser le versement de la subvention ASC dédiée au CI-ORTF**. Cette décision unilatérale est contestée par les CSE de Radio France : ils ont engagé une action judiciaire estimant cette baisse contraire au Code du travail.

Une réduction, voire un arrêt du financement par Radio France, aurait des **conséquences financières majeures** pour le CI-ORTF, notamment sur la gestion de ses huit villages vacances. Cette situation sera examinée par la nouvelle direction générale du CI-ORTF et par l'Assemblée plénière réunissant les 29 représentants des sept CSE membres.

Du côté de **France Télévisions**, **l'adhésion des quatre CSE n'est, elle, pas menacée** : le financement du CI-ORTF est garanti par des accords collectifs que la direction de FTV a affirmé ne pas remettre en question.

Par ailleurs, des **négociations sont en cours** avec le propriétaire corse pour le **renouvellement du bail du village vacances de Cargèse**, particulièrement apprécié des salariés de l'Audiovisuel Public.

● À VENIR

Prochain CSE Siège le 12 novembre 2025

Paris, le 28 octobre 2025

Vos élus CSE



► Titulaires :

Michela Law, Sophie Pignal, Frank Ols, Claudine Gilbert, Arnaud Hudelot, Aurélie Schiller, Laurent Debruyne

► Suppléants :

Alexis Du Retail, François Badaire, Malika Aït-Ouakli, Jean-Jacques Buty, Véronique Dalmaz (Vaise)

► Représentant syndical : Georges PINOL